

ÉLÉMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

VISION				
<i>La diversité biologique est protégée de manière adéquate contre les effets nuisibles des organismes vivants modifiés en tenant compte des risques pour la santé humaine</i>				
MISSION				
<i>De renforcer les actions mondiales, régionales et nationales entreprises dans le but d'offrir une protection adéquate lors du transfert, de la manipulation et de l'utilisation des organismes vivants modifiés qui pourraient avoir des effets nuisibles sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, en tenant compte des risques pour la santé humaine et en accordant une attention particulière aux mouvements transfrontières</i>				
<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs</i>
<p>Secteur d'activités 1 :</p> <p>Faciliter l'établissement et le développement plus poussé des mécanismes d'application du Protocole efficaces en matière de prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Mettre en place les outils et les orientations supplémentaires nécessaires pour que le Protocole soit en pleine</p>	<p>Application pleine et entière du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques par les Parties</p> <p>Prestation accrue des Parties en vue de la réalisation des objectifs globaux de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique</p>	<p>1.1 Cadres de travail nationaux sur la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Permettre à toutes les Parties de mettre en place des cadres de travail nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques fonctionnels pour l'application du Protocole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les décisions sur la sécurité d'un organisme vivant modifié sont fondées sur des réglementations et des règles administratives conformes au Protocole • Les questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques et l'application du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques sont intégrées aux secteurs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de Parties, plus particulièrement les centres d'origine, ayant en place des mesures législatives nationales sur la prévention des risques biotechnologiques et des lignes directrices sur l'application, moins de 6 ans après la ratification du Protocole ou l'accession à celui-ci • Pourcentage des Parties ayant en place des règles et procédures administratives pour traiter les notifications et les demandes d'approbation d'OVM destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, utilisés en milieu confiné et introduits dans l'environnement • Pourcentage des Parties ayant désigné un correspondant national et des autorités nationales compétentes • Pourcentage des Parties ayant reçu des avis conformément à l'article 8 du Protocole ou des lois nationales pertinentes • Pourcentage des Parties ayant pris des décisions relatives à l'importation, conformément à l'article 10 du Protocole ou

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
marche				des lois nationales pertinentes
		<p>1.2 Coordination et soutien</p> <p>Mettre en place des mécanismes efficaces pour le développement de programmes de prévention des risques biotechnologiques offrant le soutien nécessaire pour la coordination, le financement et la surveillance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des besoins en renforcement des capacités des pays en développement Parties et des Parties à économie en transition • Une méthode cohésive et des mécanismes efficaces sont établis pour le renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques • Les Parties profitent de ressources techniques et financières adéquates pour respecter leurs obligations en vertu du Protocole de manière intégrée et durable • Les stratégies et plans d'action nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques des Parties sont mis en place et en vigueur • Les ressources et les occasions existantes sont mises en valeur et utilisées de manière plus efficace 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties ayant évalué leur besoins en renforcement des capacités, dont les besoins de formation et institutionnels, et soumis l'information au Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques moins de 3 ans après la ratification du Protocole ou l'accession à celui-ci • Pourcentage des Parties ayant développé des plans d'action nationaux pour le renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques pour l'application du Protocole • Pourcentage des Parties ayant mis en place des programmes de formation du personnel visé par les questions relatives à la prévention des risques biotechnologiques et une formation à long terme des professionnels en prévention des risques biotechnologiques • Pourcentage des Parties ayant mis en place des mécanismes de coordination nationaux pour les projets de renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
			<ul style="list-style-type: none"> • Coordination et collaboration accrues entre les Parties et les organes assurant la mise en œuvre ou le financement des activités de renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques • Coordination et collaboration améliorées entre les Parties important et exportant des OVM 	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur des nouvelles ressources financières et des ressources financières supplémentaires mobilisées pour l'application du Protocole • Nombre de Parties profitant d'un financement prévisible et fiable pour le renforcement de leurs capacités à appliquer le Protocole • Nombre de Parties ayant signalé que leurs besoins de renforcement des capacités ont été comblés • Nombre d'accords de coopération signalés impliquant des parties exportatrices et importatrices d'OVM
		<p>1.3 Évaluation des risques et gestion des risques</p> <p>Développer et soutenir davantage la mise en œuvre des outils scientifiques sur les méthodes communes utilisées par les Parties pour évaluer les risques et gérer les risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation sur l'évaluation des risques et la gestion des risques, comprenant une orientation sur les nouveaux développements en méthodes modernes de prévention des risques biotechnologiques • Méthodes communes d'évaluer et de gérer les risques établies et adoptées par les Parties et autres gouvernements, selon qu'il convient 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des Parties adoptant et utilisant des documents d'orientation sur l'évaluation des risques et la gestion des risques afin de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Effectuer leurs propres évaluations des risques et assurer leur propre gestion des risques ○ Évaluer les rapports d'évaluation des risques soumis par les auteurs des avis • Pourcentage des Parties ayant adopté des méthodes communes en matière d'évaluation des risques et de gestion des risques • Pourcentage des Parties ayant entrepris une évaluation des risques en vertu du Protocole

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
		<p>1.4 OVM ou caractéristiques pouvant avoir des effets nuisibles</p> <p>Développer les modalités de coopération et d'orientation pour l'identification des OVM ou des caractéristiques particulières qui pourraient avoir des effets nuisibles sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en tenant compte des risques pour la santé humaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodes développées et mises en place • Les Parties sont habilitées à identifier, évaluer et surveiller les OVM ou des caractéristiques particulières qui pourraient avoir des effets nuisibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation sur les organismes vivants modifiés ou les caractéristiques particulières qui pourraient avoir des effets nuisibles sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique en tenant compte des risques pour la santé humaine, développée par les Parties et disponible • Nombre de Parties possédant les capacités nécessaires pour identifier, évaluer et surveiller les organismes vivants modifiés ou les caractéristiques particulières qui pourraient avoir des effets nuisibles sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et comporter des risques pour la santé humaine
		<p>1.5 Responsabilité et réparation</p> <p>Adopter et appliquer le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Parties prennent les mesures administratives et législatives nécessaires à l'application, dans leur pays, du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques avant la septième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole <p>Pourcentage des Parties au Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ayant en place des mesures administratives et législatives nationales comprenant des règles et des procédures sur la responsabilité et la réparation pour les dommages causés par les organismes vivants modifiés</p>
		<p>1.6 Manipulation,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les envois d'organismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des Parties ayant mis en place

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
		<p>transport, emballage et identification</p> <p>Permettre aux Parties de mettre en œuvre les exigences du Protocole et des décisions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole sur l'identification et la documentation des organismes vivants modifiés</p>	<p>vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés, à une utilisation en milieu confiné ou à être introduits intentionnellement dans l'environnement sont identifiés grâce aux documents qui les accompagnent, conformément aux exigences du Protocole et aux décisions de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils techniques faciles à utiliser et fiables pour détecter les OVM non autorisés ont été développés et sont disponibles • L'orientation existante sur la manipulation, le transport et l'emballage des OVM est utilisée 	<p>des exigences relatives à la documentation des organismes vivants modifiés destinés à être utilisés directement pour l'alimentation humaine ou animale, ou à être transformés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des Parties ayant mis en place des exigences relatives à la documentation des organismes vivants modifiés destinés à être utilisés en milieu confiné ou introduits intentionnellement dans l'environnement • Nombre de Parties ayant accès à des outils permettant de détecter les OVM non autorisés • Nombre de Parties utilisant l'orientation développée pour la manipulation, le transport et l'emballage des OVM
		<p>1.7 Facteurs socioéconomiques</p> <p>Fournir une orientation sur les facteurs socioéconomiques qui peuvent entrer en ligne de compte lors de la prise de décisions sur l'importation d'organismes vivants modifiés, en se fondant sur la recherche et l'échange d'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Études examinées par les pairs relative aux facteurs socioéconomiques, en tenant compte des modalités de l'examen par les pairs précisées dans la partie E de l'annexe III de la décision VIII/10 • Lignes directrices sur les facteurs socioéconomiques liés aux organismes vivants modifiés développées et utilisées, selon qu'il convient, par les Parties 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'études examinées par les pairs publiées, disponibles et utilisées par les Parties pour l'examen des conséquences socioéconomiques des OVM • Nombre de Parties ayant remis un rapport sur leurs méthodes pour tenir compte des facteurs socioéconomiques • Nombre de Parties ayant remis un rapport sur leurs expériences dans la prise en considération des facteurs socioéconomiques dans les décisions sur l'importation des organismes vivants

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
			<ul style="list-style-type: none"> • Facteurs socioéconomiques appliqués par les Parties, selon qu'il convient 	modifiés <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties utilisant les lignes directrices sur les facteurs socioéconomiques
		1.8 Transport, utilisation en milieu confiné, mouvements transfrontières non intentionnels et mesures d'urgence Développer des outils et une orientation visant à faciliter l'application des dispositions du Protocole sur le transport, l'utilisation en milieu confiné, les mouvements transfrontières non intentionnels et les mesures d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Les Parties sont habilitées à gérer les OVM en transit • Orientation développée afin d'aider les Parties à détecter et à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux libérations non intentionnelles d'organismes vivants modifiés 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des Parties ayant mis en place des mesures pour gérer les OVM en transit • Pourcentage des Parties ayant mis en place des mesures sur l'utilisation en milieu confiné • Pourcentage des Parties ayant utilisé l'orientation afin de détecter les libérations non intentionnelles d'organismes vivants modifiés et capables de prendre les mesures de réponse nécessaires

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
<p>Secteur d'activités 2 :</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>2. Développer davantage et renforcer la capacité des Parties à appliquer le Protocole</p>	<p>Sécurité accrue du transfert, de la manipulation et de l'utilisation des organismes vivants modifiés</p> <p>Cadres de travail réglementaires, administratifs et de surveillance efficaces et effectifs établis par les Parties pour l'application du Protocole</p> <p>Les mécanismes nécessaires ont été</p>	<p>2.1 Cadres de travail nationaux en matière de prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Soutenir davantage le développement et l'application des systèmes nationaux de réglementation et administratifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cadres de travail nationaux en matière de prévention des risques biotechnologiques développés et mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties possédant un cadre de travail réglementaire opérationnel • Nombre de Parties possédant des mesures administratives fonctionnelles

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
	<p>mis en place afin que les Parties puissent effectuer une évaluation des risques fondée sur les faits scientifiques</p> <p>Prise de décisions plus transparente et expéditive</p> <p>Utilisation pleine et entière des programmes de mise en commun de l'information</p>	<p>2.2 Évaluation des risques et gestion des risques</p> <p>Permettre aux Parties d'évaluer, d'appliquer, de mettre en commun et d'effectuer des évaluations des risques et de se doter de capacités fondées sur la science locale afin de réglementer, de gérer, de surveiller et d'éliminer les risques des OVM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources, y compris les ressources humaines nécessaires à l'évaluation des risques des organismes vivants modifiés, sont disponibles et les mécanismes administratifs sont en place • Les Parties ont développé le matériel de formation et l'orientation technique sur l'évaluation des risques et la gestion des risques, et les utilisent • Les infrastructures et les mécanismes administratifs nécessaires à la gestion des risques des organismes vivants modifiés aux niveaux national, infrarégional et régional ont été établis 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de rapports sommaires de l'évaluation des risques par rapport au nombre de décisions sur les OVM au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Nombre de rapports sommaires de l'évaluation des risques au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques conformes au Protocole • Nombre de personnes formées en évaluation des risques, de même qu'en surveillance, gestion et réglementation des OVM • Nombre de Parties possédant des infrastructures disponibles, notamment des laboratoires de surveillance, de gestion et de contrôle • Nombre de Parties utilisant le matériel de formation et l'orientation technique développés • Nombre de Parties estimant que le matériel de formation et l'orientation technique sont suffisants et efficaces
		<p>2.3 Manipulation, transport, emballage et identification</p> <p>Développer les capacités nécessaires à la manipulation, au transport, à l'emballage et à l'identification des organismes vivants modifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les agents de douane/frontaliers sont en mesure d'appliquer les exigences du Protocole relatives à la manipulation, au transport, à l'emballage et à l'identification des organismes vivants modifiés • Le personnel est formé et équipé pour l'échantillonnage, la détection et l'identification des OVM 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents de douane et d'employés de laboratoire formés • Pourcentage des Parties ayant établi ou possédant un accès fiable aux laboratoires de détection • Les laboratoires nationaux et régionaux sont accrédités en matière de capacité à détecter les OVM • Nombre de laboratoires accrédités en activité

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs</i>
		<p>2.4 Responsabilité et réparation</p> <p>Aider les Parties au Protocole dans leurs efforts visant à établir et à appliquer les règles et les procédures de responsabilité et réparation pour les dommages causés par les mouvements transfrontières des organismes vivants modifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un mécanisme ou un processus institutionnel a été repéré ou établi afin de faciliter l'application à l'échelle nationale des règles et procédures internationales sur la responsabilité et la réparation 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties admissibles ayant reçu un soutien pour le renforcement des capacités de responsabilité et réparation concernant les organismes vivants modifiés • Nombre de d'instruments administratifs ou légaux nationaux reconnus, amendés ou nouvellement adoptés satisfaisant aux objectifs des règles et procédures internationales de responsabilité et réparation
		<p>2.5 Sensibilisation, éducation et participation du public</p> <p>Améliorer les capacités nationales, régionales et internationales afin de faciliter les efforts de sensibilisation du public et promouvoir l'éducation et la participation au transfert, à la manipulation et à l'utilisation sécuritaires des OVM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les Parties ont accès à une orientation et à du matériel de formation sur la sensibilisation, l'éducation et la participation du public au transfert, à la manipulation et à l'utilisation sécuritaires des OVM • Les Parties sont habilitées à promouvoir et à faciliter la sensibilisation, l'éducation et la participation du public à la prévention des risques biotechnologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des Parties ayant mis en place des mécanismes pour assurer la participation du public aux décisions sur les OVM dans les six ans suivant l'accession et/ou la ratification du Protocole • Pourcentage des Parties qui informent leur public sur les modalités de participation existantes • Nombre de Parties ayant mis en place des sites Web nationaux et des archives consultables, des centres nationaux de ressources ou des sections sur la prévention des risques biotechnologiques dans les bibliothèques nationales existantes

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
		<p>2.6 Mise en commun de l'information</p> <p>S'assurer que toutes les parties prenantes établies ont facilement accès au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, surtout dans les pays en développement et les pays à économie en transition</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès accru à l'information du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques par les utilisateurs dans les pays en développement et les pays à économie en transition • Les outils pour faciliter l'application du Protocole sont facilement accessibles au moyen du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • L'information au centre d'échange pour la prévention des risques technologiques est facilement accessible aux parties prenantes et au grand public 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exposés soumis au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques par les pays en développement et les pays à économie en transition • Intensité de l'utilisation du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques par les utilisateurs des pays en développement et des pays à économie en transition

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
		<p>2.7 Éducation et formation en prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Promouvoir l'éducation et la formation des professionnels en prévention des risques biotechnologiques grâce à une coordination et une collaboration accrues entre les établissements universitaires et les organisations compétentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un réservoir viable de professionnels en prévention des risques biotechnologiques possédant diverses compétences, disponible au niveau national/international • Meilleurs programmes d'éducation et de formation en prévention des risques biotechnologiques • Mise en commun accrue de l'information, du matériel de formation, et des programmes d'échange d'employés ou d'étudiants entre les établissements universitaires et les organisations compétentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements universitaires par région offrant une formation académique et des cours et programmes de formation • Nombre de modules et de documents de formation en ligne sur la prévention des risques biotechnologiques disponibles

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
<p>Secteur d'activités 3 :</p> <p>Conformité et examen</p> <p>Atteindre la conformité au Protocole et efficacité de celui-ci</p>	<p>Les Parties sont en conformité aux exigences du Protocole</p>	<p>3.1 Conformité au Protocole</p> <p>Renforcer les mécanismes pour atteindre la conformité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Parties respectent entièrement toutes leurs obligations et assurent un suivi régulier du respect de leurs obligations en vertu du Protocole • Amélioration des rapports remis par les Parties, notamment la remise de rapports nationaux complets dans les délais prévus • Toutes les Parties sont en mesure d'appliquer leur cadre de réglementation et leurs décisions • Des ressources financières suffisantes sont allouées à la conformité • Le Comité chargé du respect des obligations est en mesure d'examiner à fond le respect des obligations par les Parties et de proposer des mesures convenables • Le rôle de soutien du Comité chargé du respect des obligations est amélioré 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties ayant identifié et corrigé leurs problèmes de non-conformité • Nombre de Parties ayant approuvé des mesures législatives, administratives et autres mesures fonctionnelles pour l'application du Protocole • Pourcentage des Parties ayant nommé tous leurs correspondants nationaux • Nombre de pays ayant mis en place un mécanisme de traitement des demandes, y compris le consentement préalable donné en connaissance de cause • Pourcentage des Parties ayant publié l'information obligatoire par le biais du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Nombre de Parties ayant mis en place un mécanisme de surveillance et d'application • Nombre de rapports nationaux reçu pendant les différents cycles de remise de rapports • Nombre de Parties ayant accès aux ressources financières afin de respecter leurs obligations en vertu du Protocole
		<p>3.2 Évaluation et examen</p> <p>Améliorer l'efficacité du Protocole, notamment au moyen d'exercices réguliers d'évaluation et d'examen</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation et examen du Protocole, y compris ses procédures et annexes, à intervalles réguliers • Le Protocole, ainsi que ses procédures et annexes, est 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rapports d'évaluation et d'examen publiés • Nombre de Parties qui modifient leurs cadres de travail nationaux de prévention des risques biotechnologiques afin de les faire correspondre aux amendements au

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
			adapté lorsque de nouveaux défis surviennent à la suite de développements dans le domaine de la biotechnologie moderne ou pour surmonter des difficultés dans l'application	Protocoles adoptés pour surmonter les nouvelles difficultés
Secteur d'activités 4 : Mise en commun de l'information Améliorer la disponibilité et la mise en commun de l'information pertinente	Transparence dans le développement et l'utilisation des OVM Conformité accrue aux exigences nationales et internationales Prise de décisions informées Sensibilité accrue du public à la prévention des risques biotechnologiques	4.1 Efficacité du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques Augmenter la quantité et la qualité de l'information soumise et extraite au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est reconnu en tant que dépositaire le plus sûr d'information sur la prévention des risques biotechnologiques • L'information soumise au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques est précise, complète et pertinente • Plusieurs pays soumettent et extraient de l'information • Les rapports d'évaluation des risques sont communiqués dans les délais prescrits par l'entremise du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Accès facilité aux ressources et aux expériences sur la prévention des risques biotechnologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de rapports sommaires d'évaluation des risques par rapport aux nombre de décisions sur les OVM • Nombre de publications contenues au centre d'information et de ressources sur la prévention des risques biotechnologiques • Volume d'utilisation par les utilisateurs du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Nombre de références au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Nombre de pays ayant des correspondants nationaux enregistrés au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Nombre de pays/régions possédant des lois ou des réglementations publiés sur la prévention des risques biotechnologiques au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Nombre de décisions de l'AIA/nationales disponibles au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Nombre d'utilisateurs du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques demandant une

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
				amélioration de l'exactitude, du caractère complet ou du caractère opportun de l'information
		<p>4.2 Le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en tant qu'outil de discussions et de conférences en ligne</p> <p>Établir le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques en tant que tribune fonctionnelle et efficace pour aider les pays à appliquer le Protocole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pays sont mieux équipés et les outils sont mis à disposition par l'entremise du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Les principes d'inclusion, de transparence et d'équité du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques sont appliqués en tout temps • Les délibérations et les négociations du Protocole sont facilitées grâce au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Sensibilisation accrue au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques au sein des régions et des différents groupes de parties 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de discussions en ligne et de conférences en temps réel réalisées grâce à la tribune du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Pourcentage des Parties participant aux discussions en ligne et aux conférences en temps réel du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques • Nombre de participants aux discussions et aux conférences en ligne, leur diversité et leurs antécédents • Nombre d'activités de renforcement des capacités visant à améliorer la transparence, l'inclusion et l'équité de la participation au centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
			prenantes	
		<p>4.3 Mise en commun de l'information autrement que par le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p> <p>Améliorer les connaissances autrement que par le centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la mise en commun de l'information lors des réunions régionales, nationales et internationales sur la diversité biologique et la prévention des risques biotechnologiques • Utilisation de méthodes et d'occasions différentes pour mettre en commun de l'information sur la prévention des risques biotechnologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'événements organisés dans le cadre de la prévention des risques biotechnologiques • Nombre de publications mises en commun sur la prévention des risques biotechnologiques

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
<p>Secteur d'activités 5 :</p> <p>Rayonnement et coopération</p> <p>Étendre la portée du Protocole et promouvoir la coopération</p>	<p>Soutien politique accru à l'application du Protocole</p> <p>Soutien accru et collaboration avec les organisations, les conventions et les initiatives compétentes en ce qui a trait à l'application du Protocole</p>	<p>5.1 Ratification du Protocole</p> <p>Obtenir la reconnaissance du Protocole à l'échelle mondiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les Parties à la Convention sur la diversité biologique deviennent Parties au Protocole 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui deviennent Parties au Protocole
		<p>5.2 Coopération</p> <p>Améliorer la coopération et la collaboration internationales pour la prévention des risques biotechnologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des relations officielles sont établies avec les secrétariats des autres conventions et organisations • Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique est invité, à titre d'observateur, aux réunions des comités de la Convention internationale pour la protection des végétaux et de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de relations établies avec d'autres conventions, comme en témoignent les activités mixtes

<i>Objectif stratégique</i>	<i>Conséquences prévues</i>	<i>Objectifs opérationnels</i>	<i>Résultats</i>	Indicateurs
		5.3 Communication et rayonnement Augmenter la visibilité du Protocole	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des services de rayonnement du Protocole chez les parties prenantes nationales et internationales • Toutes les Parties ont conçu et mis en œuvre des stratégies d'éducation et de communication • Les questions entourant la prévention des risques biotechnologiques et les activités du Protocole sont mentionnées régulièrement dans les médias internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes nationaux de sensibilisation et de rayonnement sur la prévention des risques biotechnologiques • Pourcentage des Parties ayant mis en place des stratégies nationales de communication sur la prévention des risques biotechnologiques dans les trois ans suivant l'adoption de lois nationales sur la prévention des risques biotechnologiques • Pourcentage des Parties ayant mis en place des sites Web sur la prévention des risques biotechnologiques, dont des nœuds nationaux du centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques accessibles et consultables par le public
			<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des relations entre le Protocole et la Convention sur la diversité biologique et les accords liés à la prévention des risques biotechnologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de Parties possédant du matériel de sensibilisation et d'éducation du public sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole disponible et consultable par le public, et diversité de ce matériel